



PREAVIS MUNICIPAL N° 2015/06

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 195'000.00

POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA GRANDE-SALLE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 195'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité des installations de chauffage de la grande salle.

2. Préambule

L'installation de la grande-salle est frappée par l'obligation de supprimer, au 31 décembre 2014, les citernes enterrées à simple manteau, ceci en lien avec l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux. De plus, les salles de la Municipalité et du Conseil sont actuellement chauffées par des radiateurs électriques et la production d'eau chaude sanitaire est produite au moyen d'un chauffe-eau électrique.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014 de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie, il est strictement interdit d'installer ET de remplacer tout radiateur et chauffe-eau à résistance électrique.

3. Motifs

La partie grande-salle est chauffée par un générateur à air chaud à mazout, en plus de sa vétusté, il apparait aussi indispensable de réduire le bruit de la soufflerie. Dans la planification de l'assainissement des installations, il est donc nécessaire d'effectuer le remplacement de la chaufferie, d'ajouter un amortisseur de bruit et de raccorder les radiateurs électriques et le chauffe-eau sur la production de chaleur.

4. Descriptif du projet

L'alimentation en chaleur de la grande salle sera effectuée par un raccordement au réseau de gaz naturel.

Le présent préavis prévoit :

- le dégazage de la citerne enterrée
- l'installation d'une chaudière à gaz
- l'installation de radiateurs pour les salles de municipalité, du conseil et des WC
- l'installation d'un chauffe-eau raccordé sur la nouvelle production de chaleur
- le remplacement du générateur de chaleur à mazout par un monobloc de ventilation
- les honoraires pour le suivi des travaux.

./.

Préavis n°2015/06 – demande de crédit de CHF 195'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité des installations de chauffage de la grande-salle

5. Coûts des travaux d'assainissement du chauffage de la grande-salle

La présente demande de crédit de construction est effectuée sur la base d'un devis estimatif du bureau BESM SA.

Démontage dégazage	CHF	3'996.00	TTC
Chauffage	CHF	100'872.00	TTC
Ventilation	CHF	24'840.00	TTC
Régulation	CHF	12'960.00	TTC
Travaux divers	CHF	20'520.00	TTC
Honoraires	CHF	27'000.00	TTC
Divers et imprévus	CHF	4'812.00	TTC
Montant total des travaux	CHF	195'000.00	TTC

6. Financement

Ces travaux seront financés en totalité par le fonds de réserve « acquisitions futures ».

7. Amortissement

Cet assainissement sera amorti sur 20 ans, soit par année CHF 9'750.00

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis No 2015/06 de la Municipalité du 26 octobre 2015
 - oui le rapport de la Commission chargée de son étude
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.00, pour l'assainissement et la mise en conformité des installations de chauffage de la grande salle,
 2. de financer ce montant par le fonds de réserve « acquisitions futures »,
 3. d'amortir cet investissement sur 20 ans.

Le Syndic
Daniel Schorderet

Au nom de la Municipalité
Le Municipal responsable
Olivier Hähni

La Secrétaire
N. Matti

Adopté en Municipalité, Vulliens le 26 octobre 2015